

D.2018.07.11.9.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

9 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.1 - Poste de Chef(fe)de Projets Patrimoine Systèmes H/F – Direction Gestion du Patrimoine - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements - Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.

Fin de dispositif de mise à disposition - Création de poste.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

En 2010, la création de l'EPIC et la défusion des organisations SMTC/REGIE avait conduit à la mise en place de conventions de mise à disposition d'agents de l'EPIC auprès du SMTC, notamment sur les thématiques liées à la billettique et au SAE. La convention de mise à disposition portant sur les missions de chef de projet Patrimoine Systèmes arrive à échéance le 14 juillet 2018.

Ainsi, cette fin de mise à disposition va permettre de clarifier la répartition des missions entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs, avec un recentrage de chacune des entités sur ses missions.

L'un des enjeux de cette évolution de l'organisation sera, tout en évitant de créer un doublon, de permettre à la Tisséo Collectivités d'assurer la continuité des missions relevant de l'AOT, à savoir de :

- définir une Stratégie Patrimoniale et une vision prospective sur les Systèmes d'Information en pilotant les études et diagnostics nécessaires, en interface avec les référents Régie des domaines concernés ;
- contribuer à la mise en œuvre du Programme Pluriannuel des Investissements, en s'assurant de la cohérence pour les domaines concernés, avec le Contrat de Service Public (cf. Revue Patrimoniale en cours d'installation) et la mise en œuvre du Projet Mobilités (pour les nouveaux projets d'infrastructure) ;
- établir et réaliser les investissements dans ces domaines pour le compte de Tisséo Collectivités ;
- contribuer aux préconisations patrimoniales et techniques pour la réalisation des projets d'infrastructure et plus particulièrement de TAE, en lien avec l'ensemble des partenaires Tisséo concernés ;

Il est donc proposé de créer et de recruter un Chef de Projets Patrimoine Systèmes au sein des services de Tisséo Collectivités.

L'enjeu de ce poste pour Tisséo Collectivités, en tant qu'Autorité Organisatrice, est de pouvoir bénéficier d'une vision globale et stratégique des systèmes majeurs que sont notamment, la billettique et le système d'aide à l'exploitation, tout en assurant de manière efficiente avec Tisséo Voyageurs, la gestion de ce patrimoine et le pilotage des investissements associés.

Progressivement, le périmètre de ce poste évoluera pour intégrer de nouvelles thématiques systèmes dans un souci permanent d'optimisation des moyens et des ressources mobilisées pour la gestion du patrimoine systèmes, en lien avec l'organisation mise en place avec la Régie et du fait également, de la montée en charge du projet TAE.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de créer un emploi de Chef de projet Patrimoine Systèmes et de lancer une procédure de recrutement (Cadre d'emplois des Ingénieurs).

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritaire statutairement.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent soit au grade d'Ingénieur.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- moins de 3 ans d'expérience : 1er échelon du grade d'ingénieur.
- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'ingénieur.
- plus de 6 ans d'expérience : à partir du 6ème échelon du grade d'ingénieur ou 5ème échelon du grade d'ingénieur principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière Technique ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

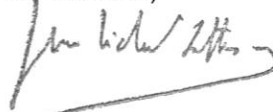
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à créer l'emploi et à lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chef(fe) de Projets Patrimoine Systèmes H/F - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES